

Législature 2021-2026

Séance du 14 septembre 2023

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°50

Actions initiées pour améliorer la sécurité le long de la route de La Vounaise

Suite à l'intervention du Groupe Murist-Vuissens lors de l'assemblée du Conseil général du 28 juin 2023 quant au déficit de sécurité des écoliers se rendant à l'arrêt de bus, il a été demandé aux Services communaux d'étudier la mise en place de solutions provisoires pour sécuriser ce secteur d'ici la rentrée scolaire 2023. Dans un premier temps, le Service des routes a analysé la situation et fait le constat suivant : De par le gabarit existant et étroit de la route cantonale traversant La Vounaise, des mesures constructives ont été jugées difficilement envisageables et réalisables. En effet, le problème principal est l'absence de passage pour piétons sur cet axe et celui-ci ne peut être réalisé sans les accès et les dessertes piétonnes (trottoirs) étudiés par le bureau d'ingénieur. La sécurisation des piétons dans ce secteur sera significativement améliorée avec la réalisation globale du projet et en attente du côté du Canton. Par conséquent, des mesures provisoires et isolées conduiraient à des conditions encore plus précaires en termes de sécurité et seraient refusées par le Canton qui délivre des permis sur la base de projets dont le concept est global.

Dans l'intervalle, des mesures ont été entreprises en collaboration avec les Secteurs des routes et de la police communale :

- 1) Un radar pédagogique a été mis en place courant août 2023 par la Police communale et les vitesses constatées respectent, dans l'ensemble, la vitesse légale en vigueur de 50 km/h. A noter que des réductions de vitesse sont généralement constatées avec la mise en place de radars. De plus, et suite à des échanges récents, il a été signalé qu'un radar fixe pouvait être posé sur ce tronçon.
- 2) La Police cantonale a été mise au courant de ce déficit de sécurité. Ainsi, et dans cette campagne de prévention, un agent de Police de proximité (section de la Police cantonale) assure une présence sur le terrain et aux endroits sensibles durant certaines périodes.
- 3) La Police communale fait acte de présence régulièrement afin de sensibiliser les écoliers sur les dangers de la route. L'accent fut mis sur la dernière semaine d'août et la première de septembre, aux heures d'arrivée et de départ des élèves. Plusieurs observations et comportements inadaptés ont été relevés, expliqués et corrigés par la Police communale autant du côté des parents que des enfants.
- 4) Un radar a été installé en début de semaine 37, par le bureau du radar de la Police cantonale, afin de sanctionner les excès de vitesse.

Pour terminer, la Police communale continue d'effectuer des passages à La Vounaise et les effets constatés sont positifs et vont dans le bon sens au niveau de la sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Armand Villadoniga
Secrétaire général

Conseillère communale responsable : Carole Raetzo, Dicastère de l'environnement et de l'énergie